



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Société ESCAZAL Films, 5 Rue du Cirque 75008 PARIS,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : Le mardi 23 février 2021, en raison d'une journée de tournage pour la Société Escazal :

- La circulation sera restreinte et le stationnement interdit dans la Rue de l'Eglise entre l'Eglise et la D8 ainsi que sur la Route Départementale 8 dans cette zone.
- A titre exceptionnel, le parking attenant au cimetière communal sera temporairement occupé par le stationnement des « camions Techniques » de cette société.

Article 2 : La Société Escazal Films, en charge de cette réalisation, assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée du tournage.

Article 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité de la Société Escazal Films.

Article 4 : Pendant la durée du tournage, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Restriction temporaire de circulation sur la chaussée,
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du tournage.
- Pas de stationnement de voitures particulières sur le parking de l'Eglise.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France Service Circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Société ESTERRA-1^{ère} Avenue- Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société Escazal Films à PARIS (59)

Fait à ATTICHES, le 22 février 2021
L'Adjointe Aux Travaux
Isabelle LAMPS

